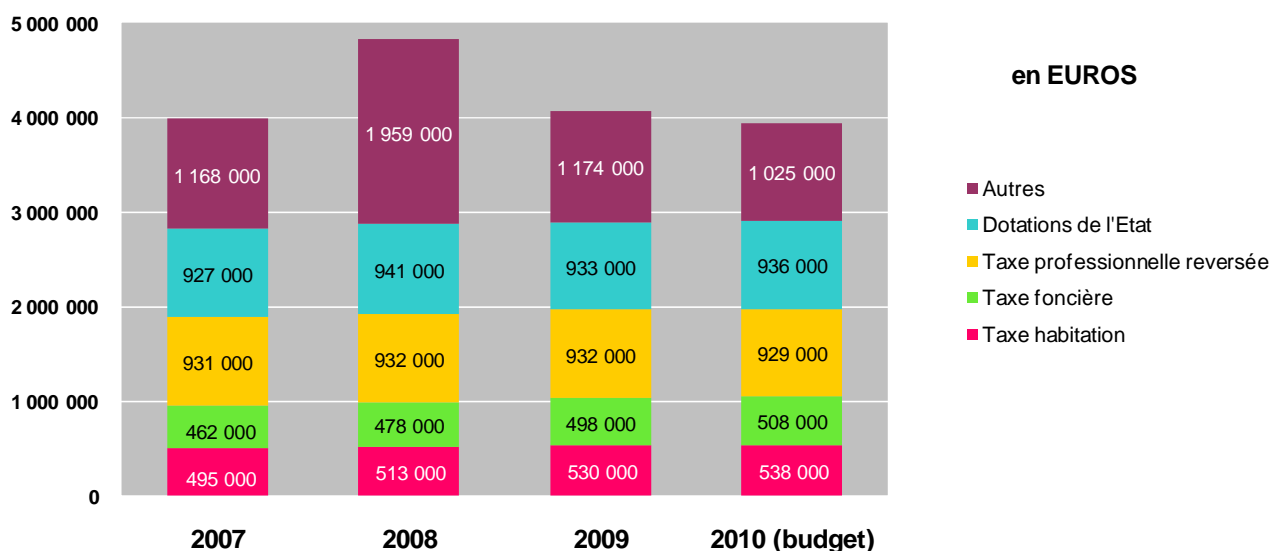


LE BUDGET

Le budget communal s'organise avec une section de fonctionnement (recettes et dépenses de fonctionnement courant) et une section d'investissement (réalisation et financement d'équipements). Le principe d'équilibre du budget impose que les recettes soient au moins égales aux dépenses et interdit d'emprunter pour assurer le remboursement des emprunts en cours.

L'équilibre du budget pour 2010 est de nouveau marqué par un report d'excédents des exercices précédents de 1,7 million € (dont 600 000 € de recette exceptionnelle encaissée en 2008). Cette réserve peut être utilisée pour couvrir des dépenses de fonctionnement ou assurer le financement d'investissements.

Des recettes de fonctionnement stables autour de 4 millions €.

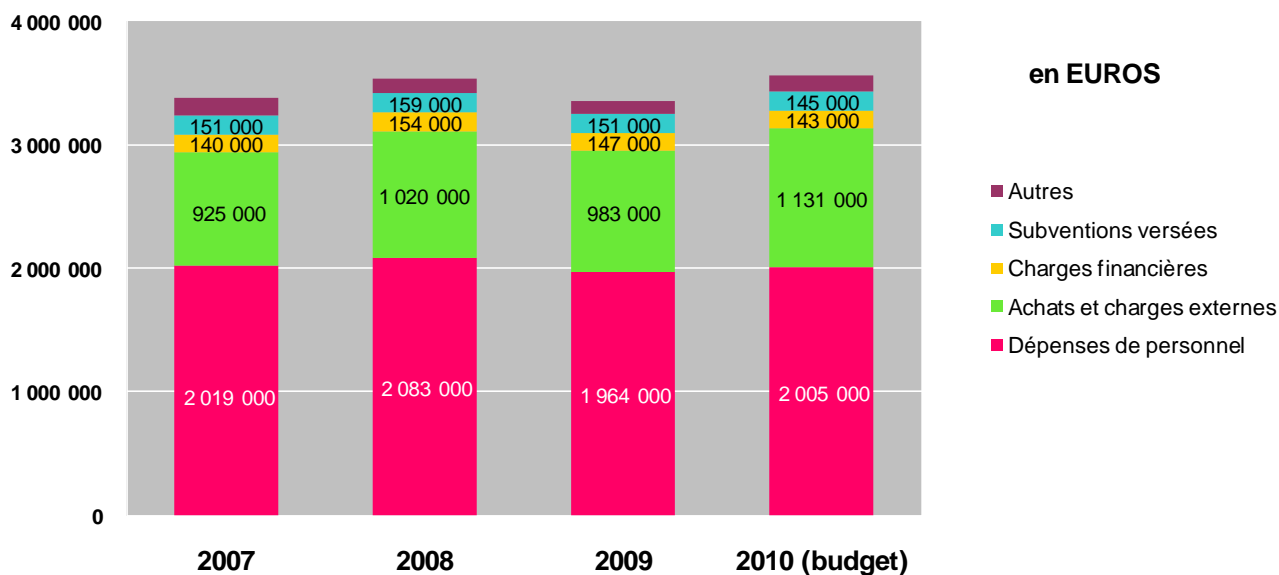


Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle¹) représentent 50 % des recettes de fonctionnement et les dotations de l'Etat un peu moins d'un quart.

La recette exceptionnelle (droits de mutation sur la vente d'un bâtiment industriel) encaissée en 2008 est comprise dans la catégorie « autres » (1 959 000 € en 2008).

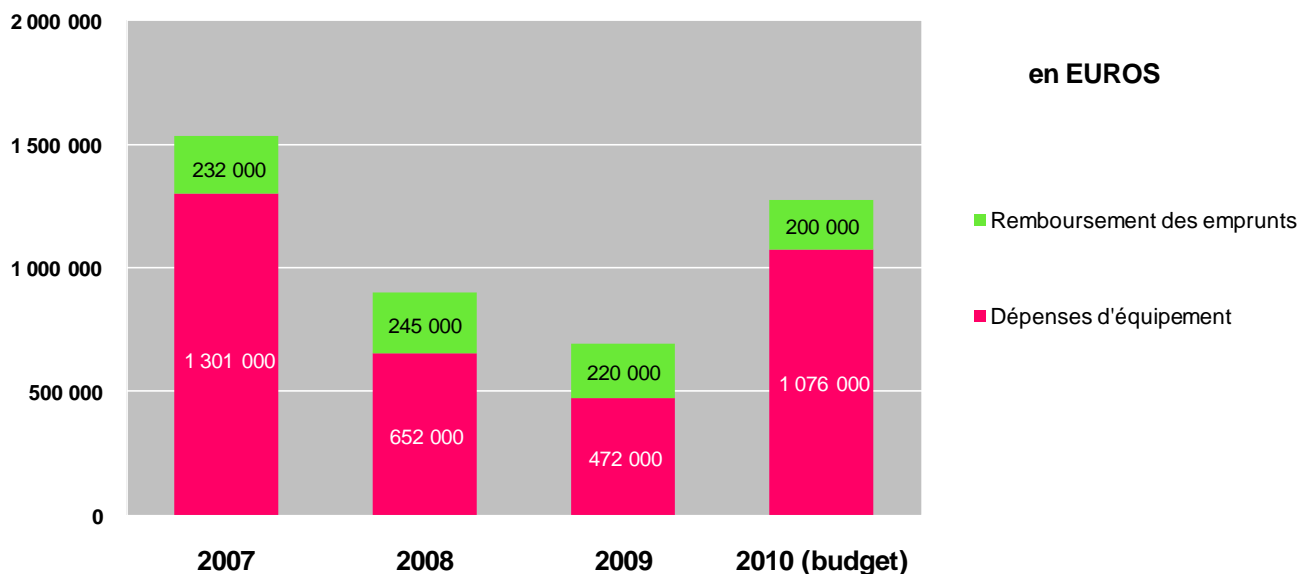
¹ la taxe professionnelle payée par les entreprises est remplacée en 2010 par une « compensation-relais » reversée par l'Etat

Des dépenses globalement stabilisées avec une part importante des dépenses de personnel (56 %).



En 2010, les intérêts des emprunts (charges financières) coûteront 143 000 € et les subventions versées aux associations et au CCAS représenteront 145 000 €.

Les dépenses d'investissement se répartissent entre des dépenses d'équipement et le remboursement des emprunts



En 2009, plus d'un quart des dépenses d'équipement inscrites au budget n'ont pas été réalisées. En 2008 et 2009, le remboursement des emprunts en capital représente environ la moitié des dépenses d'équipement.

L'augmentation significative des dépenses d'équipement prévues en 2010 (plus de 1 million €) concerne principalement le démarrage de la construction d'une « salle festive » inscrite au budget pour environ 700 000 € mais dont le coût total est estimé à 1 million € (complément sur le budget 2011).

Les autres dépenses d'équipement porteront sur :

- la réfection du patrimoine (toiture de l'ancien atelier municipal, main courante stade de football, aménagements des écoles, ...) pour 200 000 €,
- l'aménagement du cimetière (voiries, extension du columbarium) pour 80 000 €,
- des travaux à la résidence du moulin pour 60 000 €.